



### **Fonderie de Saint-Satur : l'action syndicale marque des points !**

Une audience avait lieu ce matin au Tribunal de commerce de Bourges sur le dossier FASS.

Le tribunal a accordé une période d'observation de 6 mois (jusqu'au 13 juillet 2007). Cette procédure est renouvelable au-delà de cette date.

Ce qui a été acté au tribunal et les décisions prises confortent l'action que mène la CGT avec le personnel depuis des années.

Le carnet de commandes est bon (confirmé par l'administrateur judiciaire).

Selon les informations dont nous disposons, la maison mère (CF2M) doit 3,6 millions d'€ à la FASS alors que la « dette » de l'établissement de Saint-Satur est de 3,537 millions d'€.

C'est pourquoi nous demandons des éclaircissements sur l'origine de cette dette de la maison mère. En effet, au vu de ces deux chiffres, le dépôt de bilan n'est pas justifié.

Ce que réclame la CGT depuis des années a été pris en compte par certains intervenants au tribunal de commerce : il est absolument nécessaire d'investir dans l'outil de production ce qui a amené le tribunal de commerce à donner à la direction l'autorisation d'acquérir une machine à noyauter (un carrousel) d'un montant de 255 000 € auquel il faudra ajouter 45 000 € d'installation soit 300 000 € au total.

L'outil de travail n'est pas obsolète mais nécessite des moyens en terme de maintenance. Maintenance du parc machines mais aussi entretien des locaux. Depuis longtemps la toiture n'a pas été réparée, de l'eau coule sur des pièces ce qui rend celles-ci inutilisables et oblige à les refaire.

La gestion doit être modernisée : est-il normal que des factures soient rédigées manuellement et que la comptabilité se fasse sur Excel ?

L'entreprise dispose d'un personnel très productif mais c'est la direction qui doit retrousser ses manches.

La CGT va continuer à mobiliser pour que le CE obtienne toutes les informations nécessaires et soit partie prenante de la procédure engagée auprès du tribunal de commerce, assisté par un avocat.

### **Les revendications de la CGT se résument en ces points :**



- pas de réduction du personnel, le contraire ne ferait qu'aggraver la situation en mettant l'entreprise dans l'impossibilité d'honorer toutes ses commandes,
- maintien et développement de la diversification de la production. Tout abandon d'un produit fragiliserait l'entreprise. Il faut savoir que toutes les fonderies qui ont fermé ne fabriquaient plus qu'un seul produit.
- des moyens pour la maintenance à la hauteur des besoins,
- modernisation de la gestion,
- information du personnel en donnant au comité d'entreprise toutes les informations qu'il est en droit d'obtenir.

Le syndicat CGT a édité un journal de 4 pages faisant la lumière sur la politique du groupe, à destination du personnel mais aussi de la population locale.

Le syndicat CGT de la FASS

L'Union départementale CGT